



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2023-024

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2023

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / DE2I**

79-2023-02-21-00001 - Décision préfectorale portant modification de la composition de la commission départementale du titre de séjour (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2023-02-21-00001

Décision préfectorale portant modification de la  
composition de la commission départementale  
du titre de séjour



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des Élections, de l'immigration et de  
l'intégration  
Bureau de l'immigration

## **DÉCISION PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TITRE DE SÉJOUR**

**La Préfète des Deux-Sèvres  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile et notamment ses articles L. 432-13 à L. 432-14 ;

**VU** le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile et notamment ses articles R. 432-6 à R. 432-14 ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, administrateur civil détaché, en qualité de sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** l'arrêté de la Préfète des Deux-Sèvres en date du 02 février 2023 conférant délégation de signature à Monsieur Xavier MAROTEL, Secrétaire Général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

**VU** les désignations effectuées par le conseil d'administration de l'Association Départementale des Maires le 14 décembre 2020 ;

**VU** la décision portant renouvellement de la composition de la commission départementale du titre de séjour en date du 04 février 2022 ;

**Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,**

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commission départementale du titre de séjour est composée comme suit :

Sont désignés par l'association départementale des maires :

- Monsieur Michel PAILLEY, maire -adjoint de Niort (titulaire).  
En cas d'empêchement, Madame Pascale FERCHAUD, maire-adjointe de Bressuire, est nommée suppléante.

Sont désignés en qualité de personnalités qualifiées :

- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Deux-Sèvres, ou son représentant (titulaire),  
En cas d'empêchement, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Deux-Sèvres, ou son représentant, est nommé suppléant,

1/2

- Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Deux-Sèvres ou son représentant.

**Article 2 :** Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou son représentant est désigné en qualité de président.

**Article 3 :** Le chef du bureau de l'immigration de la préfecture des Deux-Sèvres ou son adjoint assure les fonctions de rapporteur auprès de la commission. Il ne prend pas part à ses délibérations. Il assure le secrétariat de la commission.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

NIORT, le 21/02/2023

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Xavier MAROTEL